



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Un rappel des règles à respecter pour un été paisible

L'été au parc à Sainte-Adèle !

Sainte-Adèle, le 10 juin 2014 - La Ville de Sainte-Adèle compte pas moins de douze parcs et espaces verts qui accueilleront les villégiateurs et les résidents en quête de nature et de loisirs pendant l'été à venir. Afin de permettre à tous de profiter pleinement de ces lieux si appréciés pendant la belle saison, la Ville tient à rappeler à la population quelques règlements importants concernant leur fréquentation.

Parcs dédiés à la pratique du sport

Les amateurs de tennis, de soccer ou de planches à roues alignées sont assurés de trouver des espaces conçus tout spécialement pour la pratique de leur sport favori. Cependant, ils doivent s'en tenir aux parcs ou espaces verts dédiés à ces activités soit :

- Parc Claude-Cardinal : Soccer, planches à roues alignées
- Parc Claude-Henri-Grignon : Tennis
- Parc Lépine : Soccer, piste de BMX, planches à roues alignées
- Terrain de tennis Mont-Rolland : Tennis

Parc canin

Les propriétaires de chiens peuvent, quant à eux, compter sur un endroit aménagé expressément pour leur compagnon à quatre pattes qui pourront s'en donner à cœur joie, au parc canin Claude-Cardinal. Il est à noter que **ce parc est le seul qui autorise l'accès aux animaux à Sainte-Adèle** et que des amendes, jusqu'à 200 \$, pourraient être émises à l'endroit des personnes qui ne respectent pas ce règlement.

Tabac et alcool

Comme le plein air et la nature vont de pair avec air pur, tous les parcs et espaces verts de la Ville de Sainte-Adèle sont décrétés espaces non fumeur par un règlement adopté en 2012. De ce fait, la Ville assure désormais une surveillance accrue de tous les parcs et encore cette année, les contrevenants sont passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 300 \$. D'autre part, l'amorce de la saison estivale est le moment tout indiqué pour se rappeler que la consommation d'alcool est interdite dans tous les parcs et espaces verts.

Heures d'ouverture

Tous les parcs et espaces verts de la Ville de Sainte-Adèle sont ouverts de 6 h à minuit à l'exception du parc Doncaster, de 8 h à 18 h, de la plage Jean-Guy Caron, de 10 h à 19 h, du parc Claude-Cardinal (section planches à roues alignées) de 8 h à 22 h et du parc Lépine (section planches à roues alignées) de 8 h à 22 h.

La Ville de Sainte-Adèle invite les citoyens et les villégiateurs à profiter pleinement de tous ces oasis de verdure et à conserver ces espaces propres, puisqu'ils constituent avant tout des milieux de vie attrayants pour toute une collectivité.

-30-

Source :

Caroline Nielly, Coordonnatrice aux communications
450 229-2921, poste 208